## Bourse de Montréal Inc. – Actualisation de la Règle Sept et abrogation des Politiques C-2, C-4, C-10, C-11, C-12, C-13 et C-15

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet d'actualisation de la Règle Sept et d'abrogation des Politiques C-2, C-4, C-10, C-11, C-12, C-13 et C-15 concernant les opérations des participants agréés, déposé par Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ces modifications visent à refléter le fait que la Bourse n'est plus impliquée dans des activités de réglementation du capital de ses participants agréés.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-04-04, Vol. 5, n° 13).

## **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 5 mai 2008, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin Secrétaire de l'Autorité Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Télécopieur: 514.864.6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca

## Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau Analyste Direction de la supervision des OAR Autorité des marchés financiers

Téléphone : 514. 395.0337, poste 4322

Numéro sans frais: 1.877.525.0337, poste 4322

Télécopieur : 514.873.7455

Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca